

## Communiqué

# Référentiel de Formation en Ostéopathie

---

**REUNION DU 3 DECEMBRE 2010 à PARIS.**

Le ROF, participe depuis le début des travaux au Référentiel de Formation en Ostéopathie (RFO), et à ce titre s'est rendu à la réunion du 3 décembre 2010.

Patrick FEVAL représentant le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie (SNESO) maître d'œuvre du RFO, nous fait part, à notre grande surprise, de la décision de ne pas accepter le ROF à cette réunion plénière, suite à la rencontre des directeurs d'établissements de formation du 2 décembre 2010. Nous sommes partie prenante dans ce projet depuis 2009.

En effet, pour le SNESO, il y a une ambiguïté entre notre participation à ce référentiel et le communiqué AFO ROF SNOF du 9 novembre. Nous sommes intimement persuadés que notre requête de référentiel formation, auprès du Ministère de la Santé, suscitera une réponse évidente de la profession par notre RFO. Un travail sur ces deux plans nous apparaît complémentaire et anticipé mais non opposable. La position du ROF est celle-ci : être un point d'équilibre central au milieu des divergences des associations et des attentes des ostéopathes. C'est pour ces raisons que nous devons participer à l'élaboration de la phase professionnelle du RFO.

Face à cette situation, **le ROF affirme :**

- Le rôle essentiel du RFO, et souhaite qu'il puisse être la référence en la matière pour le Ministère, afin de permettre la publication des décrets d'application sur la formation. Ce document s'inscrit parfaitement dans notre vision du métier d'ostéopathe.
- Qu'il a toujours participé à la construction de la profession et qu'il ne veut en aucun cas entretenir des divisions entre les établissements et/ou les ASP.
- Que la sécurité du patient est notre priorité et que cette notion va de pair avec la qualité de formation des professionnels.
- Que la profession doit s'organiser autour de 3 axes :
  - La formation des professionnels dévolue aux établissements avec une ouverture sur la recherche,
  - L'éthique professionnelle, la déontologie, l'expertise étant confiées au ROF : instance à vocation ordinaire indépendante,
  - Le syndicalisme restant à la charge des syndicats.



Siège social et secrétariat général :



Le ROF regrette certains choix qui amèneraient des tensions, des clivages, et qui risqueraient de desservir la profession à l'heure où nous devons la rassembler.

Les professionnels ostéopathes exclusifs se reconnaîtront dans nos valeurs, et les patients dans nos qualités.

Le Conseil national du Registre des Ostéopathes de France



Siège social et secrétariat général :

8, Rue Thalès - 33692 MERIGNAC cedex - Tél. : 05 56 18 80 40 - Fax 05 56 18 80 48 - [www.osteopathie.org](http://www.osteopathie.org)